NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/960 (1994)
21 novembre 1994

RÉSOLUTION 960 (1994)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3464e séance,
le 21 novembre 1994

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant sa résolution 782 (1992), ainsi que toutes ses résolutions ultérieures sur la question,

Rendant hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial, ainsi que l'Opération des Nations Unies au Mozambique et son personnel, qui ont permis de mener à bien le processus électoral,

1. Se félicite des élections qui ont eu lieu au Mozambique les 27, 28 et 29 octobre 1994 conformément à l'Accord général de paix;

2. Se félicite également de la déclaration faite par le Représentant spécial du Secrétaire général le 19 novembre 1994 (SG/SM/5488) au sujet des résultats des élections, qui ont été jugées libres et honnêtes;

3. Approuve les résultats de ces élections;

4. Demande à toutes les parties mozambicaines de remplir l'obligation qu'elles ont d'accepter les résultats des élections et de s'y conformer pleinement;

5. Demande aussi à toutes les parties mozambicaines de poursuivre le processus de réconciliation nationale fondé, comme le prévoit l'Accord général de paix, sur un système de démocratie multipartite et sur le respect des principes démocratiques, garantissant ainsi une paix durable et la stabilité politique;

6. Demande instamment à tous les États et aux organisations internationales compétentes d'apporter une contribution active à la reconstruction et au relèvement du Mozambique;

7. Décide de rester saisi de la question.

94-45992 (F)
9445992